

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mercredi 10 février 2021, 20h00

Excusé :

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 3 du 28 janvier 2021, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 23 personnes.

Alain Sulliger et Sven Tantardini sont nommés scrutateurs.

Ne pas compter M. Jean-Michel Falbriard car il n'est pas encore établi à Vendlincourt mais cela ne saurait tarder.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

PV de l'AC extraordinaire du 9 décembre 2019 n'est pas lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

Le PV de l'assemblée communale ordinaire du 2 juillet 2020 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2021 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.

Rapporteur : Eric Gerber, Maire

Dans les grandes lignes, Eric Gerber souligne les principales influences sur le budget 2021:

Notre budget boucle avec un déficit relativement important de Fr. 130'160.- ; pourtant, comme vous pourrez le constater, il n'y a pas de dépenses superflues.

- Nous avons prévu d'acheter une application pour la gestion des séances du conseil (eSéances) d'un coût de Fr. 11'000.- et par la suite les frais de maintenance et d'hébergement nous coûteraient Fr. 3'000.- par année.
- Suite au contrôle périodique (obligatoire tous les 5 ans) de nos installations d'éclairage public, il ressort du « Rapport OICF » que des réparations sont à prévoir pour un coût estimé à env. Fr. 26'000.-. Vu l'importance de ce montant, le Conseil communal a décidé d'effectuer ces réparations sur 2 ans en commençant par les réparations les plus urgentes.
- Nous avons prévu également quelques petites dépenses pour la voirie et les bâtiments communaux ; elles représentent une dizaine de milliers de francs.
- Le reste des dépenses sont des charges liées imposées par le Canton qui sont malheureusement toujours en augmentation.

Alors pourquoi un budget aussi déficitaire me demanderez-vous ? L'explication vient de la diminution des rentrées :

- Rentrées fiscales: diminution de Fr. 61'000.- par rapport au budget 2020 et différence de Fr. 141'000.- par rapport aux comptes 2019 ! Le tout dû à la nouvelle imposition des entreprises et à l'effet Covid 19.
- Forêts : nous tablons sur un bénéfice de Fr. 8'500.- mais sur une diminution des revenus liés à la forêt de Fr. 48'000.- par rapport à 2019.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Marcel Challet donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation des taxes et quotité, du budget 2021 montrant un déficit de Fr. 130'160.- et de l'état des dettes (v. annexes).

Annick Filipetto rappelle que c'est seulement la 2^{ème} fois qu'elle présente le budget avec MCH2 et qu'elle ne connaît pas encore tous les numéros de comptes par cœur. EG ajoute : ne vous en faites pas, elle le maîtrise parfaitement !

Annick Filipetto commente certaines dépenses du budget 2021 :

- Fr. 11'000.- pour l'achat du logiciel *eSéances*, nouvel outil pour la gestion des séances du conseil et la rédaction des procès-verbaux ; cela facilitera le travail de Valérie ; je sais de quoi je parle car je l'ai fait durant 10 ans... Tous les collègues des autres communes qui travaillent avec cette application en sont contents.
- Augmentation de Fr. 50'000.- de participation aux charges de l'enseignement pour un total de Fr. 560'000.- ; montant scindé en plusieurs postes.
- Fr. 3'500.- de frais pour la cabane forestière : adaptation du rideau de la cabane, changement des briques réfractaires des foyers ainsi que divers travaux d'entretien.
- Fr. 12'000.- pour l'expertise du système électrique de l'éclairage public ; obligation de la Confédération.
- Fr. 8'000.- pour la voirie : achat d'une remorque, d'une pompe pour l'arrosage et d'un girobroyeur.

- Fr. 7'500.- pour l'entretien des routes : petit chemin piétonnier de la gare et accès à la maison Zbinden.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : c'est quoi ces frais d'éclairage ? VS : tous les 5 ans, il y a un contrôle obligatoire sur les lampadaires. Entre-temps les directives changent. Il y a toujours des investissements à faire et des petites choses à régler sur les lampadaires. Le montant total de Fr. 26'000.- représente pour 1/3 des frais liés aux nouvelles normes/directives et le reste c'est de l'usure normale. Le conseil communal a décidé d'échelonner sur deux ans les réparations. Fr. 12'000.- en 2021 pour les réparations urgentes et Fr. 14'000.- sur 2022 pour le reste. Pour rappel, lors de la réfection de l'éclairage public en 2015, seules les têtes des luminaires ont été changées.

Eric Gerber : avec le renouvellement de nos prêts bancaires, nous payons moins d'intérêts sur les dettes. Le nouveau taux s'élève à 0,74%.

Dans le service des eaux, nous avons encore prévu une dépense de Fr. 10'000.- pour changer les derniers compteurs d'eau du village ; ils pourront ensuite tous être relevés à distance.

Nous devons faire avec des rentrées fiscales en baisse aussi bien au niveau des personnes physiques que des personnes morales.

Marcel Challet : voilà, le budget selon MCH2 vous a été présenté. La nouveauté c'est bien mais c'est surtout bien compliqué ; ça fait beaucoup de chiffres et pour celui qui fait le boulot, il y en a deux fois plus...

Marcel Challet rappelle toutes les taxes et la quotité d'impôt qui sont inchangées.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes inchangées telles que présentées ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous le budget 2021 présentant un déficit de Fr 130'160.- ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

Marcel Challet : à noter que sans les Fr. 126'000.- d'amortissements, nous aurions une opération blanche. Vous aurez sûrement constaté que les autres communes sont dans la même situation.

3. Achat de deux parcelles dans le cadre du projet de revitalisation de la Vendline :

- a) Discuter et voter une dépense de Fr. 11'875.- pour l'achat de la parcelle no 1054 du ban de Vendlincourt d'une surface de 2'375 m², au prix de Fr. 5.-/m² à financer par les liquidités courantes ; donner compétence au Conseil communal pour le financement et pour signer les actes y relatifs.

Rapporteur : Eric Gerber, Maire

Dans le cadre du projet de revitalisation de la Vendline, le CC a décidé de travailler sur une surlargeur du PRE (périmètre réservé à l'eau) de 32 m ce qui occasionnera une subvention fédérale de 80%. La commune reste propriétaire et maître du foncier. Nous avons dû chercher des terrains à échanger avec les agriculteurs.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Eric Gerber : sur conseil du Service des communes, la demande est séparée en deux parties car il y a deux propriétaires différents ; nous devons voter en assemblée la dépense brute (détails, voir annexe).

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : ça occasionne des travaux, quel est le but d'élargir ? EG : le PRE est une zone sans engrais où l'eau peut déborder, prairies maigres. Le lit historique de la Vendline a été mesuré à 4,5 m. de largeur ; on ne veut pas l'élargir pour ne pas assécher la rivière. Nous allons créer des méandres, des zones tampons. Marcel Challet : il n'y a déjà plus de partie bétonnée depuis l'année 2000 lorsque la conduite des eaux usées a été installée par le SEVEBO. Une première revitalisation a eu lieu à ce moment-là.

xxx : les travaux se feront aussi sur Bonfol ou seulement sur Vendlincourt ? EG : sur Vendlincourt le tronçon en question commence vers la place de stockage de la scierie Corbat et ça continue sur Bonfol dans le cadre du remaniement parcellaire. Nous avons trouvé des synergies avec Bonfol pour collaborer au mieux. Le maître d'œuvre sur Vendlincourt est le Canton. Le coût des travaux n'est pas encore connu. Mais ce projet coûtera zéro franc à la commune. On devient juste propriétaire de 125 ares pour un coût de Fr. 13'509.-.

xxx : est-ce que l'entretien est toujours à la charge de la commune ? EG : oui mais à ce jour, c'est Marcel Challet qui fait l'entretien bénévolement ; ça ne nous coûte pas cher. Par contre nous avons l'obligation de nous munir d'un règlement qui règlera l'entretien des berges.

xxx : est-ce qu'il y aura des incidences pour les agriculteurs qui exploitent les terres dans ce secteur ? EG : la loi impose 18 m de large pour la biodiversité. Avec notre surlargeur, il y aura quelques contraintes supplémentaires pour les agriculteurs mais nous ferons des échanges et personne ne perdra de terrain.

xxx : à Réchésy, ils ont fait des méandres et ça inonde partout. Marcel Challet : pour éviter les inondations et les crues dans les localités il faut donner de la place à la rivière ; nous avons fait tout le contraire en 1930 ; elle était coincée entre un carcan de béton.

xxx : il y a des endroits de Vendlincourt où la Vendline est sortie ? EG : oui, bien sûr ; il y a deux ans, il y avait 50 cm d'eau dans le bas du Meyras. Marcel Challet : Bonfol a déjà été inondé plusieurs fois.

EG : le détail de ce projet va faire l'objet d'un Plan spécial qui sera présenté en assemblée communale. Nous espérons que des travaux puissent débuter à la fin de l'année ou début 2022. Rappel de la procédure du plan spécial :

- Initiative de la commune/canton
- Participation des propriétaires privés
- Information de la population
- Elaboration du projet
- Présentation du projet aux propriétaires et recueil des prises de position
- Envoi du dossier pour examen préalable au SDT
- Mise au net du Plan
- Dépôt public (évent. traitement des oppositions)
- Procédure d'adoption et d'approbation

EG : je ne vois pas l'intérêt de refuser ce plan spécial car tous les acteurs concernés se sont bien entendus. Si le Canton devait passer en force, cela pourrait nous coûter très cher. Marcel Challet : il y aura la possibilité de faire opposition au plan spécial mais s'il y en a, elles seront traitées avant la décision.

Marcel Challet : il s'agit d'une belle opportunité ; ce terrain nous coûte Fr. 1.- du m².

xxx sort de la salle car nous allons passer au vote.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la dépense de Fr. 11'875.- pour l'achat de la parcelle no 1054 du ban de Vendlincourt d'une surface de 2'375 m², au prix de Fr. 5.-/m² à financer par les liquidités courantes ; donnez-vous compétence au Conseil communal pour le financement et pour la signature des actes y relatifs ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- b) Discuter et voter une dépense de Fr. 55'670.- pour l'achat des parcelles no 1422, 1424, 1425, 1481 du ban de Vendlincourt d'une surface de 11'134 m², au prix de Fr. 5.-/m² à financer par les liquidités courantes ; donner compétence au Conseil communal pour le financement et pour signer les actes y relatifs.

Rapporteur : Eric Gerber, Maire

Il s'agit du même contexte que le point précédent.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée aux citoyens :

*La parole n'étant pas demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous une dépense de Fr. 55'670.- pour l'achat des parcelles no 1422, 1424, 1425, 1481 du ban de Vendlincourt d'une surface de 11'134 m², au prix de Fr. 5.-/m² à financer par les liquidités courantes ; donnez-vous compétence au Conseil communal pour le financement et la signature des actes y relatifs ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

xxx revient dans la salle. Marcel Challet lui annonce que l'assemblée communale a décidé d'acquérir les parcelles proposées à l'achat ; les échanges pourront se faire comme prévu.

4. Information relative à un rapprochement des communes d'Ajoie et du Clos du Doubs

Rapporteur : Eric Gerber, Maire

Vous avez certainement lu dans la presse que les communes de Fontenais et Porrentruy réfléchissent sur un avenir commun. Elles ont écrit à toutes les communes d'Ajoie pour savoir si elles seraient intéressées à envisager un avenir ensemble qui serait appelé « Ajoie 2032 ». Le CC a décidé de répondre favorablement à l'invitation des deux communes et laisse la porte ouverte à un rapprochement qui pourrait aller du prêt de machines à la fusion totale. Nous souhaitons connaître l'avis de l'assemblée sur ce point. Il s'agit d'une information ; nous n'avons pas de décision à prendre mais les avis sont les bienvenus :

Le CC a eu raison de vouloir participer à la discussion.

xxx : il n'y aurait plus de maire à Vendlincourt ni de conseillers communaux ? EG : oui, ça se pourrait comme à Basse-Allaine ou à la Baroche, plusieurs communes ont fusionné pour n'en former plus qu'une seule. Des heures de permanence du secrétariat communal sont prévues dans les différents villages ou sont décentralisées. Pour le moment, il s'agit de discussions sur une collaboration ou fusion future. Bon nombre de villages ne trouvent plus de gens pour le conseil communal. Il vaut mieux en discuter assez en amont pour voir si une fusion est possible et sous quelle forme. Le fait qu'il soit difficile de trouver des nouveaux conseillers et qu'ils ne restent plus longtemps est un problème. Les dossiers à traiter

se complexifient à un point tel que nous avons besoin de spécialistes pour nous conseiller. Le SIDP s'occupe de beaucoup de tâches, eau du district, déchets, plan directeur régional... Les villages ne peuvent plus s'agrandir mais doivent continuer à vivre. Le modèle politique actuel des communes n'est plus adapté à la situation. On verra les institutions changer.

xxx : avez-vous tâté le terrain chez les autres communes ? EG : oui, un exemple : il y a quelques années, la commune de Beurnevésin s'était retrouvée sans maire. Le service des communes avait envoyé des mandataires et avait obligé la commune à avoir une réflexion sur une fusion ; des discussions ont bien eu lieu mais n'ont pas abouti. xxx : je suis toujours étonné de voir qu'ici tout se fait à la commune. Un district un peu plus fort avec à sa tête un préfet de district serait peut-être une piste. EG : le modèle ajoulot avec le SIDP est envié des autres districts car il s'occupe de grands dossiers. Il faudrait regrouper toutes les petites entités et ensuite gérer différemment les communes.

xxx: et si les conseillers communaux se professionnalisent ? EG : oui, ce serait certainement une solution comme c'est le cas dans le Val de Ruz, par exemple.

xxx : il est plus difficile pour une petite commune de se défendre contre le Canton ou la Confédération. On trouve des communes de plus de 10'000 habitants au Tessin ; ce qui leur donne un certain poids. Comme le renouvellement des autorités communales est toujours plus difficile la professionnalisation des conseillers serait une bonne chose. EG : quand on parle du poids des communes, nous avons eu l'exemple avec la RPT Jura (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) où, entre autres, il était prévu une mutualisation de l'impôt sur les frontaliers qui était reversé dans le district de Delémont. Avec un seul courrier pour le district de Porrentruy, nous avons fait capoter le projet.

N'hésitez pas à faire part de vos idées au conseil communal.

5. Divers et imprévus

Marcel Challet donne la parole à Valentin Schnyder.

40 ans – 40 chênes

Passablement de communes ont participé à cette action, dont Vendlincourt. Nous devons planter ces arbres en dehors de la forêt. Les arbres ont été plantés sur le territoire communal (carte à l'appui) ; les trois derniers le seront prochainement.

PAL

Cet important dossier a repris. Il avait été stoppé en 2020 à cause du Covid. Le rapport d'opportunité est pratiquement validé par le SDT. Trouver des directions plus précises est le but de la commission PAL. La révision de notre PAL devrait bien avancer cette année.

xxx: la commune pourrait fermer la vieille route d'Alle en cas de neige pour que les enfants puissent aller bober. EG : le conseil ne peut pas décider par lui-même de fermer une route. Nous nous renseignerons demain auprès du service des routes.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h35.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini